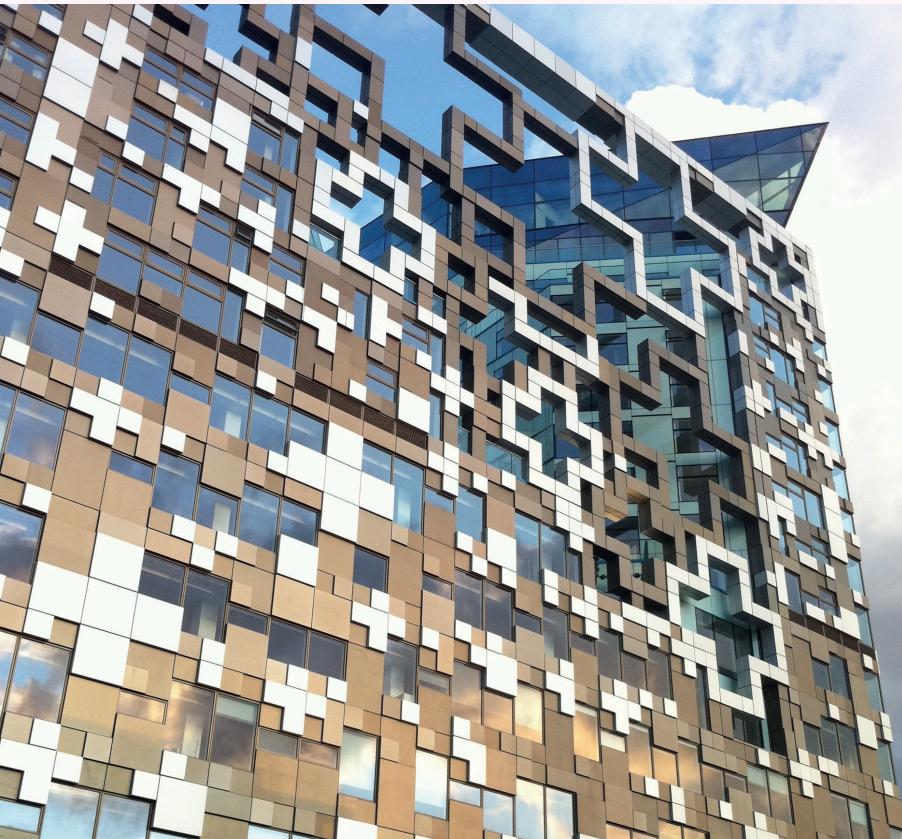


mai 2024
de la formation
pour
l'alternance

CQP Assistant.e de Projet en Entreprises d'Architecture

Qualification de la branche professionnelle des entreprises d'architecture
CPNEFP de la branche professionnelle des entreprises d'architecture (IDCC
2332)

Formation d'une durée de 18 mois
(805 heures de formation)



LE METIER

L'Assistant·e de projet intervient au sein d'entreprises d'architecture, de paysage, d'urbanisme ou de maîtrise d'oeuvre. Il ou elle joue un rôle pivot dans l'organisation, le suivi et la production documentaire des projets. Véritable soutien à la conduite de projet, il/elle assure la coordination entre les différentes parties prenantes internes et externes (maîtrise d'ouvrage, prestataires, services techniques, collectivités...).

LES OBJECTIFS

Cette formation permet de développer une polyvalence autour des dimensions techniques, administratives, documentaires et graphiques des projets architecturaux.

À l'issue de la formation, l'assistant.e de projet en entreprises d'architecture sera capable de :

- Assister le responsable de projet dans les phases de préanalyse, de faisabilité et de diagnostic du projet
- Collaborer à la mise en forme et à la conception du projet, dans le cadre d'un travail en équipe projet
- Assister le responsable du projet et la maîtrise d'œuvre dans la consultation des entreprises et la mise en œuvre du marché
- Assister le responsable du projet dans le suivi du chantier et la réception des travaux

ET APRÈS ?

Ce CQP vise une insertion directe dans le monde professionnel, en entreprises d'architecture, de paysage, d'urbanisme ou de maîtrise d'oeuvre.

Type d'emplois accessibles (liste non exhaustive) :

- Collaborateur.trice d'architecte
- dessinateur.trice
- dessinateur.trice projeteur.euse
- dessinateur.trice spécialisé.e
- assistant.e de projet d'urbanisme
- assistant.e de projet paysager
- assistant.e de projet scénographique
- assistant.e de projet d'architecture intérieur
- ...



Le CQP Assistant·e de projet en entreprises d'architecture est une qualification professionnelle de la branche professionnelle des entreprises d'architecture, sanctionnée par une attestation de formation.

Le CQP Assistant·e de projet en entreprises d'architecture est une formation **en contrat de professionnalisation**, dont le rythme d'alternance est de une à deux semaines par mois en centre de formation.

PUBLIC VISÉ

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 5 (BTS, DUT, L2 validée) dans les domaines suivants : architecture, urbanisme, paysage, design d'espace, bâtiment.
- Étudiants sortis du cursus avant l'obtention du DEEA.
- Personnes en reconversion professionnelle titulaire d'un niveau 5 dans le secteur ou secteur proche.
- Salariés d'entreprises de la branche professionnelle des entreprises d'architecture, titulaires d'un niveau 5 dans le secteur.

FORMATION GRATUITE ET RÉMUNÉRÉE

- Gratuité de la formation pour l'alternant.e.
- Prise en charge de la formation par l'OPCO EP pour l'entreprise*.
- Rémunération de l'alternant.e selon l'âge, l'année d'étude ou la convention collective de l'entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des compétences par épreuves en cours de formation (études de cas, QCM, épreuves orales, etc.)
- Préparation de dossiers professionnels et soutenances devant un jury.

* **1)** S'effectue sur les fonds conventionnels dédiés à la formation et dans les conditions et limites fixées par la CPNEFP **2)** Ne peut être accordée qu'à une entreprise relevant de la convention collective nationale des entreprises d'architecture (IDCC 2332).



21 rue du Cloître Saint Etienne,
10000 TROYES



03 25 72 15 30



formation@lasalle-troyes.fr



www.lasalle-troyes.fr



Groupe Saint Joseph
La Salle Troyes
Frères des Ecoles Chrétiennes

Campus
La Salle
TROYES
www.lasalle-troyes.fr

